



## COVID-19 – Prolongation de la Lettre d'entente n° 238

Les représentants de votre fédération et du ministère de la Santé et des Services sociaux ont convenu de prolonger les dispositions de la [Lettre d'entente n° 238](#) jusqu'au **6 décembre 2020**.

Vous serez informé dans une prochaine infolettre des mesures relatives à la pandémie de COVID-19 qui seront mises en place à compter du 7 décembre 2020.

Patient d'exception  
Médicaments d'exception



Renouvelez vos demandes  
**avant le 1<sup>er</sup> décembre 2020**



c. c. Agences commerciales de facturation

**Courriel, site Web et fils RSS**

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS

**Téléphone**

Québec 418 643-8210  
Montréal 514 873-3480  
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

**Heures d'ouverture**

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)